



N/réf. SMI/DMT

Lausanne, le 10 janvier 2018

Affaire traitée par D. Magnenat

Formation «Naturalisation : mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale» pour les responsables des communes en matière de naturalisation

Mesdames les Syndiques et Messieurs les Syndics,

Mesdames et Messieurs en charge de la procédure de naturalisation au niveau communal,

En date du 19 décembre 2017 le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) ; le délai référendaire court jusqu'au 4 mars prochain.

Dans l'intervalle le Service de la population se propose d'organiser des rencontres entre acteurs communaux et cantonaux afin de préparer l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif légal vaudois.

Le but de cette demi-journée de formation est de vous présenter :

- la nouvelle loi vaudoise
- les nouvelles procédures (audition communale, test de connaissances etc.)
- les nouveaux formulaires
- Geststar_com « naturalisation »
- Le nouveau rapport d'enquête.

Les dates et horaires retenus sont les suivants :

- Mardi 6 février de 9.00 à 12.00
- Mardi 6 février de 14.00 à 17.00
- Mardi 13 février de 14.00 à 17.00
- Mardi 13 février de 18.00 à 20.30 (sans pause)
- Jeudi 15 février de 9.00 à 12.00
- Jeudi 15 février de 14.00 à 17.00

Les cours auront lieu à l'Aula du [Palais Rumine](#), Place de la Riponne, à Lausanne.

Pour des questions de logistique et d'organisation, nous remercions les personnes en charge des naturalisations de votre commune de s'inscrire en ligne sur le site doodle (lien ci-dessous) en choisissant une seule date. Merci d'indiquer les nom, prénom, fonction et nom de la commune.

<https://doodle.com/poll/xittedd9dv9ky7wb>

Afin de garantir des échanges confortables, chaque session est limitée à 150 personnes nous vous invitons à procéder rapidement à cette inscription.

Attention : aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée une fois votre inscription validée sur le doodle !

En cas d'empêchement merci de nous informer en envoyant un mail à communes.spop@vd.ch

Durant ces dernières semaines, nous avons pu compiler bon nombre de vos interrogations et réflexions. Elles serviront de fil conducteur pour ces demi-journées. Nous vous remercions de bien vouloir patienter jusque-là, avant de nous adresser vos questions restées sans réponse.

En ce qui concerne la question récurrente en lien avec les procédures de naturalisation ordinaire vaudoise facilitée selon les articles 22 et 25 LDCV, nous vous rappelons que ces dernières ont également été remplacées par la nouvelle procédure en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Dès lors les candidats doivent aussi remplir les formulaires 2018 ; le traitement de la demande sera adapté à leur situation.

Nous remercions par avance les municipalités de leur collaboration et de la disponibilité de leur personnel communal pour cette formation exceptionnelle et indispensable.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.



Steve Maucci
Chef de service

[Accès au Palais de Rumine :](#)

Métro M2 depuis la gare CFF: Arrêt Riponne/M. Béjart

Bus : Bus 7 + 8 : Arrêt Riponne/M. Béjart - Bus 16 : Arrêt Pierre Viret - Bus 1 + 2 : Arrêt Rue Neuve

En voiture : [Parking de la Riponne](#)

Pour information :

Union des communes vaudoises (UCV)
Association des communes vaudoises (AdCV)
Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM)
Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)
Préfectures
Service des communes et du logement (SCL)
Bureau de la Préposée à la protection des données
Archives cantonales